

28 SEPTEMBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT À L'IVG

DANS LE MONDE...

Partout dans le monde, le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse est sans cesse attaqué par le système patriarcal et la société du profit. C'est pourtant un droit légitime que de disposer de son corps. Malgré les recommandations internationales, les femmes ayant recours à l'IVG continuent d'être culpabilisées, contraintes de franchir de nombreux obstacles, quand elles ne sont pas traitées comme des criminelles, obligées de recourir à des avortements clandestins aux conséquences graves. Les conservateurs et leurs alliés mettent en péril la vie des femmes, les maltraitent et les tuent. **Aujourd'hui, une vingtaine de pays interdisent totalement l'avortement. De nombreux autres ne l'autorisent que sous conditions, et celles-ci sont toujours plus restreintes d'années en année !**

Aux Etats-Unis, dans l'État du **Texas, une loi interdit l'IVG après 6 semaines de grossesse** depuis le 1er septembre 2021. A ce stade, la plupart des femmes ignorent encore qu'elles sont enceintes. Cette loi ne prévoit pas d'exception en cas d'inceste ou de viol, mais seulement en cas d'urgence médicale. Dans le cadre de cette loi, **les Texans peuvent dénoncer les patientes et les médecins pratiquants l'IVG après ce délai ; et faire condamner ces femmes à verser 10 000 dollars à leur dénonciateur.** Le Texas aujourd'hui et demain ? L'ensemble du territoire américain ?

En **Pologne aussi, l'IVG est quasiment interdite depuis le 27 janvier 2021.** Désormais, les femmes ne pourront avorter que quand la vie de la mère est en danger ou quand la grossesse est le résultat d'un viol ou d'un inceste.

1 FEMME MEURT TOUTES LES 9 MINUTES DANS LE MONDE DES SUITES D'UN AVORTEMENT CLANDESTIN, SOIT 160 PAR JOUR



CETTE VIOLENCE EST INTOLÉRABLE !



EN FRANCE...

En France, la situation est encore loin d'être parfaite ! **Le 2 août 2021, la loi bioéthique supprime le délai de réflexion d'une semaine et la clause de conscience des professionnel·les pour les Interruptions médicales de grossesse :** IMG (pour les grossesses mettant en danger la santé de la femme). **Ce n'est qu'une étape :** le chemin est encore long vers la libre disposition de leur corps par les femmes !

Nombreux sont encore les obstacles dans le parcours vers l'avortement :

refus de l'Assemblée d'inscrire le droit à l'IVG dans la constitution,

culpabilisation des femmes,

impossibilité de choisir la méthode d'IVG,

médecins invoquant la « clause de conscience » pour ne pas pratiquer les IVG,

un respect de la confidentialité pour les mineures qui n'est pas systématique

la défaillance voire l'absence d'éducation sexuelle et affective

La politique budgétaire libérale de Macron et ses prédécesseurs détruit le service public hospitalier (fermeture des lits notamment des lits de maternité et d'IVG). Cette casse de l'hôpital entraîne des conséquences catastrophiques sur le droit à l'IVG ! Les services spécialisés sont parfois inexistantes, notamment en milieu rural et dans les déserts médicaux, à cause des choix de politiques budgétaires libérales du gouvernement ! Le droit à l'IVG est un droit fondamental !

Que ce soit en France, ou ailleurs, des femmes sont contraintes de se déplacer à l'étranger pour pouvoir avorter. Ce sont les femmes les plus pauvres qui subissent le plus ces interdictions et restrictions, n'ayant pas les moyens matériels nécessaires pour avorter de manière sécurisée !

EXIGEONS !

A l'internationale, le dans les lois mais également dans les faits, des femmes à disposer librement de leur corps ! La lutte paie en Argentine, en Allemagne ou au Mexique, où l'IVG a été décriminalisé le 7 septembre 2021 grâce aux femmes qui se sont levées contre les extrêmes droites et les libéraux !

EN FRANCE AUSSI, CONTINUONS LA LUTTE !

POUR CELA, NOUS EXIGEONS :

L'inscription dans la Constitution du droit à l'IVG

Que la loi relative à la clause de conscience des professionnel-le-s de santé soit supprimée.

Des moyens financiers et une volonté politique pour que les centres de planification et ceux pratiquant l'avortement soient accessibles sur tous les territoires ;

Des campagnes d'information tout public pour en parler librement sans tabou ni jugement et contrer les fake news.

Le remboursement de tous les moyens de contraception, pour que les femmes puissent choisir celui qui leur convient, tout au long de leur vie et pas seulement jusqu'à 25 ans ;

L'éducation à la vie sexuelle et affective prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;

Que la formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement fasse partie intégrante de la formation initiale des professionnel-le-s de santé ;

L'aboutissement de manière pérenne du projet de loi porté au Sénat ce 19 septembre 2020 visant à faire passer le délai pour pratiquer une IVG instrumentale de 12 semaines à 14 semaines de grossesse et l'autorisation de cette pratique pour les sages femmes. La pérennisation du passage de 5 à 7 semaines de grossesse obtenue pendant le confinement pour l'IVG médicamenteuse

Des délais légaux pour avorter harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et la dépénalisation de l'avortement partout dans le monde

MANIFESTATION

28 SEPTEMBRE, 18H PLACE DE JAUDE



A l'appel du **Collectif 8 mars toute l'année**

Osez le Féminisme 63, Nous Toutes 63, le Planning Familial 63, la Ligue des Droits de l'Homme 63, CGT 63, FSU 63, Solidaires Auvergne, UNEF Auvergne, France Insoumise 63, NPA 63, PCF 63

